



Inspection Générale de l'Enseignement Maritime
A l'attention de Mr Olivier BACH
Tour Pascal B
5, place des Degrés
92055 PARIS-LA DEFENSE Cedex

La Rochelle, le 15 Mars 2017

Objet : Recyclages certificats maritimes

Monsieur,

L'association ARMAM créée en 2001 regroupe les Armateurs côtiers de Manche Atlantique, Méditerranée et représente à ce jour 64 armements de navires de transport à passagers, 250 navires, 1 000 marins inscrits ENIM.

Dans le cadre de la réglementation maritime internationale STCW 2010, le recyclage des certificats maritimes liés à la sécurité détenus par le personnel inscrit maritime est obligatoire tous les 5 ans. Nous souhaitons attirer votre attention sur le contenu et le coût de ces formations qui ne nous semblent pas totalement adaptés à nos métiers.

La plupart de ces formations se déroulent à terre et non à bord d'un navire. Pour exemple l'extinction d'un incendie dans une pièce rectangulaire ne semble pas correspondre à une intervention qui se déroulerait dans une salle machine avec des obstacles tels que les moteurs ou le groupe électrogène rendant plus difficile l'extinction. Il est regrettable de ne pas effectuer ces exercices en situation afin d'être plus conformes à la réalité.

La formation de recyclage du Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage (CAEERS) ne correspond absolument pas aux radeaux de survie présents à bord de nos navires. De plus, lors de cette formation, seule une démonstration de mise à l'eau par un formateur est proposée aux stagiaires sans que ceux-ci ne puissent participer. Une formation de percussif d'un radeau SOLAS avec participation des stagiaires serait plus adaptée.

Le personnel formateur, bien que professionnel du milieu maritime, n'est pas totalement formé pour réaliser des prestations de qualité. De nombreuses formations sont effectuées par des Capitaines œuvrant au sein de nos compagnies, qui ne possèdent pas toutes les aptitudes nécessaires pour former leurs confrères. Une formation spécifique « formateur » paraît nécessaire.

Le personnel formateur, bien que professionnel du milieu maritime, n'est pas totalement formé pour réaliser des prestations de qualité. De nombreuses formations sont effectuées par des Capitaines œuvrant au sein de nos compagnies, qui ne possèdent pas toutes les aptitudes nécessaires pour former leurs confrères. Une formation spécifique « formateur » paraît nécessaire.

Par ailleurs, nous constatons que le coût des formations est différent d'un centre de formation à un autre, pouvant varier du simple au double sans que le contenu s'en ressente. Il pourrait être intéressant d'uniformiser les coûts d'inscription.

Les marins inscrits comme demandeurs d'emploi rencontrent des difficultés pour se faire financer les différentes formations de recyclage auprès du Pôle Emploi ou de l'OPCA Transports via leur Compte Personnel de Formation. Le traitement des demandes de financements est différent d'une région à l'autre, la région Provence Alpes Côte d'Azur finançant les formations en totalité alors que dans le même temps la région Nouvelle Aquitaine ne les finance pas. A ce jour, de nombreux marins sont toujours en attente de financement et risquent de ne plus pouvoir exercer leur métier sauf à payer eux-mêmes le coût des formations, celui-ci pouvant aller jusqu'à 2 000 €. Il est indispensable que toutes les formations soient financées en totalité par les fonds levés pour la formation.

Pour finir, nous souhaitons vous rappeler les difficultés rencontrées par nos armements depuis de nombreuses années, pour recruter des mécaniciens titulaires des brevets de mécanicien 750 Kw et (ou) 3000 Kw. Cette pénurie de marins brevetés est due en grande partie aux durées de validation bien trop importantes. De nombreux mécaniciens ne trouvant pas d'embarquement leur permettant de valider leur titre préfèrent se tourner vers d'autres métiers à terre.

Pour conclure, nous considérons que nous ne devons pas transiger avec la sécurité à bord des navires. Il est primordial de former régulièrement le personnel inscrit maritime, d'autant plus dans des activités de transports de passagers. Toutefois, ces formations doivent être en adéquation avec nos métiers et être financées en totalité.

Suivant vos disponibilités, nous pensons qu'il pourrait être intéressant de convenir d'un rendez-vous afin d'aborder plus en détail les différents points évoqués dans ce courrier.

En vous remerciant pour l'attention que vous avez portée à notre correspondance, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Philippe COURCAUD

